

Séjour Part'âge 2025 MFR de Cologne

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Séjour Part'âge 2025 MFR de Cologne » dont la finalité est :

Permettre à l'Agence Nationale des Chèques Vacances et la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole de contrôler que les personnes participant au séjour Part'âge 2025 sont bien éligibles aux aides financières de l'ANCV et à l'appel à projet Séjour Part'âge.

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : Nom, prénom, date et lieu de naissance

Information d'ordre économique et financière : - revenus 2023

Données de santé : Groupe Iso-Ressources (GIR)

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 60 mois.

L'accès aux données est réservé :

- travailleur social de la MSA MPS en charge du projet,
- chargé de mission de l' ANCV en charge de l'appel à projet PADA, uniquement si un contrôle est effectué
- chargé de mission de la CCMSA en charge de l'appel à projet Séjour Part'âge, uniquement si un contrôle est affectué

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : DPO de la MSA MPS

- Droit de rectification : DPO de la MSA MPS

- Droit d'opposition : DPO de la MSA MPS

aux données qui vous concernent.

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**